



Procès-verbal
Le mardi 4 décembre 2001 - n° 65

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

M. le Président communique et dépose :

Deux lettres, datées du 4 décembre 2001, que lui adressait M. Landry, premier ministre, concernant la nomination de M. Labbé (Masson) à titre de membre permanent du Bureau de l'Assemblée nationale et de M. Côté (Dubuc) à titre de membre suppléant.

(Dépôt n° 795-20011204)

M. Bissonnet, vice-président, fait motion pour que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soient adoptées.

Cette motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel du Comité d'évaluation des ressources didactiques, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2001.

(Dépôt n° 796-20011204)

Le rapport annuel du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2001.

(Dépôt n° 797-20011204)

4 décembre 2001

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université Concordia, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2001.

(Dépôt n° 798-20011204)

M. le Président dépose :

Le tome II du Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale, pour l'année 2000-2001, accompagné d'une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 799-20011204)

Le Rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 90.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

(Dépôt n° 800-20011204)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 novembre 2001, a tenu des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi :

n° 51 Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux

(Dépôt n° 801-20011204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Landry, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

4 décembre 2001

À la demande de M. le Président, M. Dupuis (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Morin, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Drummond, monsieur Normand Jutras, soit membre permanent de la Commission des finances publiques.

Cette motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à des consultations particulières sur le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec ;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

—————

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira afin de procéder à l'élection de son président ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin de procéder à l'élection de son vice-président.

4 décembre 2001

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée aux Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 43, Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 43 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 43 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture, déposé le 8 novembre 2001, dans le cadre du mandat d'initiative portant sur le suivi de sa consultation générale et de ses auditions publiques sur la concentration de la presse. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Bissonnet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : cinq minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

À 12 h 54, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

4 décembre 2001

La séance reprend à 15 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture dans le cadre du mandat d'initiative portant sur le suivi de sa consultation générale et de ses auditions publiques sur la concentration de la presse. Ce rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de transport en commun et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 55 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 55 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

À 18 h 01, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

4 décembre 2001

La séance reprend à 20 h 02.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 27, Loi sur le protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 59, Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires, ainsi que les amendements transmis par M. Legault, ministre de l'Éducation.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

Après débat, le rapport est adopté.

4 décembre 2001

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 octobre 2001, sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Benoit (Orford), le débat est ajourné.

À 23 h 42, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 décembre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU